

— C. F. T. C. —

# FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

CIRCULAIR FEDERALE N° 92

Roubaix, le 1er FEVRIER 1935.

## UNE QUESTION VITALE POUR NOS SYNDICATS

### LES ENTENTES PROFESSIONNELLES ET L'INDUSTRIE TEXTILE

---

A l'heure où cette circulaire sera tirée, la question des Ententes Professionnelles sera en discussion au Parlement.

Nous ne voulons pas attendre le résultat des débats parlementaires pour signaler à nos syndicats que cette question est d'importance vitale pour nos syndicats textiles.

Il faut que les syndicats ouvriers obtiennent des garanties ouvrières dans le fonctionnement des ententes industrielles. Quelles qu'en soient les modalités, ces garanties, pour être réalisées et surveillées, exigeront des syndicats puissants.

En première ligne, il faut s'attendre à voir les industries de la soie et du coton se placer sous le régime des Ententes Professionnelles.

Nécessité par conséquent de développer considérablement nos syndicats textiles dans les branches de la soie et du coton. Et ceci en très peu de temps.

Quo l'on étudie donc immédiatement dans tous nos syndicats un programme de très large propagande.

Il pourrait se produire en matière syndicale ce qui s'est produit au point de vue des Assurances Sociales: Dans les régions où les catholiques se sont désintéressés du problème de l'établissement des Caisses, ces régions ont été submergées par les Caisses départementales de caractère neutre. Sous le régime des Ententes Professionnelles, les régions où nous n'arriverions pas à nous développer assez rapidement seraient placées sous l'influence de la C.G.T. et cette influence risquerait de devenir définitive.

Nous vous demandons par conséquent:

\*\*\*\*\*

- 1° De mettre de suite le problème du développement de vos syndicats à l'ordre du jour de vos Comités.
- 2° De rechercher tous les concours utiles pour la propagande syndicale (Autorités morales, groupements d'action catholique, etc...)
- 3° D'élaborer au plus tôt un plan de propagande.

Nous vous demandons de nous faire connaître pour le 1er mars au plus tard les décisions que vous aurez prises à cet égard.

Tout le mois de février doit être consacré à ce travail de préparation.

#### BUREAU FEDERAL DU 19 JANVIER 1935

La réunion a été consacrée surtout à l'examen du projet des Ententes Industrielles. Le secrétaire-fédéral a été chargé de s'aboucher avec la C.F.T.C. pour obtenir, grâce à des interventions, des garanties en faveur du personnel dans le régime des Ententes Industrielles.

#### COTISATIONS FEDERALES 1935

Un certain nombre de nos syndicats ont bien voulu tenir compte de suite de notre appel dans la circulaire 91 en faveur du paiement immédiat des cotisations 1935. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Nous demandons aux autres syndicats de bien vouloir suivre ce bon exemple et de nous adresser leurs cotisations au plus tôt (0.75 par membre) par c/c Chèques Blain 275.95 Lille.

Le Secrétaire Général:  
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

# FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

CIRCULAIRE FÉDÉRALE N° 93

18 MARS 1935.

## LE 3 ENTENTES PROFESSIONNELLES DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Comme nous l'avons laissé prévoir dans notre circulaire précédent en date du 1er février, le projet des ententes industrielles a été adopté par le Parlement. Nos amis ont protesté avec juste raison contre la représentation exclusive de la C.G.T. dans le Comité d'arbitrage pour représenter les intérêts ouvriers. Cette situation témoigne suffisamment du danger ainsi constitué pour nos syndicats textiles.

C'est dans notre profession, en effet, que les ententes industrielles sont vraisemblablement appelées à jouer, particulièrement dans les branches de la Soie et du Coton.

Nous attirons également l'attention sur l'article 7 du projet. Cet article prévoit l'établissement de conventions collectives de travail, pourvu que certaines conditions relativement faciles à déterminer se trouvent posées.

Il faut donc s'attendre ainsi, même dans les régions textiles où la C.G.T. est inexistant ou presque, à une propagande massive, dès lors que la C.G.T. pourra s'appuyer sur le fonctionnement des ententes industrielles.

Il est indispensable pour tous nos syndicats d'activer leur propagande et de préparer aussi une action de grande envergure, s'ils ne veulent pas courir le risque d'être réduits à l'impuissance.

Nous pouvons heureusement signaler que nos régions de la Soie, notamment l'Isère et la Loire, se préoccupent de cette question, qu'un plan de propagande a reçu déjà un commencement d'exécution.

Nous apprenons qu'une prochaine tournée de notre ami MENNELET aura lieu dans les Vosges, qui sont une des principales régions textiles.

A ce jour, nous n'avons rien reçu au sujet d'un plan de propagande de nos régions d'Alsace et de Rouen, où pourtant des progrès d'officiels ont été marqués au cours de l'année dernière. De même, nous n'avons rien reçu de la région de Lille, qui est également une des principales régions cotonnières du pays. Il y a donc lieu de se hâter et de nous faire connaître les projets de chaque région, en vue de ~~xxxxxx~~ l'aide pratique que la Fédération Textile pourrait leur apporter.

COTISATIONS FÉDÉRALES

Différents syndicats ont bien voulu reconnaître l'intérêt pratique qu'il y avait pour la Fédération à toucher les cotisations fédérales dans les premiers mois de l'année. Malheureusement, ils constituent encore une minorité! Quo l'on veuille bien effectuer au plus tôt ce virement au compte chèque Blain 275.95 Lille. Si ce virement constitue un effort quelque peu pénible, que l'on se souvienne que nous sommes en Garde!..

CAISSES DE CHOMAGE

Nous attirons l'attention de nos syndicats sur le décret du 3 Octobre 1934, paru au Journal Officiel du 10 Octobre, dont voici les dispositions essentielles:

"ARTICLE PREMIER .- L'article 9 du décret du 28 décembre 1923 modifié est complété comme suit:

"Dans le cas où le chômage bénéficie déjà d'un secours d'une caisse syndicale ou mutuelle de secours du chômage involontaire, le total de l'indemnité allouée par ladite caisse et du secours alloué par le fonds de chômage pendant tout le temps que celui-ci est servi, et y compris les majorations et suppléments de toute nature alloués par les communes ou les départements, ne pourra dépasser 70% du salaire augmenté du montant des allocations familiales en usage pour la profession et la région."

En vertu de ce décret, le cumul entre les caisses syndicales de chômage et les fonds publics de chômage est donc autorisé, pourvu que le total des sommes allouées ne dépasse pas 70% du salaire, pouvant être augmenté du montant des allocations familiales.

Ce décret donne à nos caisses de chômage de très grandes facilités. Les chômeurs faisant partie de nos caisses peuvent donc toucher leurs secours principaux aux caisses officielles et nos caisses de chômage peuvent majorer ces secours par une indemnité journalière que nos caisses peuvent fixer librement dans les conditions indiquées par le décret.

Ainsi nos syndiqués chômeurs conserveront un avantage marqué sur les chômeurs non syndiqués. Les deux avantages de ce décret consistent:

1<sup>o</sup>- à apporter à nos adhérents une aide supplémentaire qui sera très appréciée.

2<sup>o</sup>- à développer la considération de nos caisses dans les milieux ouvriers et faciliter ainsi leur recrutement.

En ce moment où nous voulons développer considérablement nos syndicats, on prévision des ententes industrielles, ce sont des avantages qu'il convient de ne pas négliger.

Le Secrétaire Fédéral:  
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

# FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

18 AVRIL 1935.

CIRCULAIRE FEDERALE N° 94

## REUNION DU BUREAU FEDERAL

A sa réunion du dimanche 14 avril, le Bureau fédéral s'est intéressé particulièrement au problème de la Bonneterie. Dans cette branche textile presque totalement inorganisée encore, nous pouvons prendre une place de premier plan, grâce à quelques groupements assez puissants constitués déjà, notamment à Troyes et à Roubaix-Tourcoing.

Nous demandons à nos syndicats qui ne l'ont pas encore fait de répondre à notre enquête concernant les salaires en bonneterie. A toutes fins utiles, nous joignons ici un questionnaire d'enquête. Nous en tonnes d'autres exemplaires à la disposition des contres qui nous en réclameraient.

## ENTENTES PROFESSIONNELLES

Différents groupements patronaux étudient en ce moment les modalités d'ententes professionnelles qu'ils pourraient réaliser en conformité avec le projet de loi adopté par la Chambre. Ne doutons pas que dans plusieurs catégories textiles l'application de la loi sera réclamée. Il est donc de toute nécessité pour chacun de nos régions d'établir dès à présent un plan de développement syndical.

## COTISATIONS FÉDÉRALES

A ce jour, ont payé leurs cotisations les syndicats suivants: Abbaye -Paris, Cours, Violay, Mazamot, Dauphiné (acompte) Vienne (féminins et masculins) Le Longeron, Roubaix, Tourcoing, Rouen, Nancy, Syndicats féminins d'Angers et de Castres.

Nous rappelons aux retardataires que les cotisations doivent être acquittées pour le Congrès (0.75 par membre à verser au c/c Blain 275.95 Lille. Ne pas employer un autre mode d'envoi).

\*\*\*\*\*

Le XIV<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION TEXTILE

L'ordre du jour du prochain Congrès a été fixé comme suit par le Bureau Fédéral. Le Congrès se tiendra salle Vionnot, à la C.F.T.C., 5 rue Cadet à Paris.

MATIN - 9 H 30. Ouverture du Congrès, par Marius MERAY, Président.  
9 H 45. Rapport financier, par F. DECERNET, Trésorier.-Discussion.  
10 H. 30. Rapport moral, par Louis BLAIN, Secrétaire général .-Discussion.  
II H. . Ce qu'il faut penser des Ententes Professionnelles, par L.BLAIN.  
II H.45. Réélection du Bureau Fédéral.  
12 H. . Repas en commun au Restaurant coopératif.

APRÈS-MIDI. 14 H. Plan d'action et de propagande dans le Textile, en raison de l'application des Ententes Professionnelles.

Communications de l'Isère par Melle Cottin ou Borthollon  
de la Loire, par Melle Vincent ou M. Chacornac  
de l'Alsace, par M. Hartmann  
de la Champagne, par M. Moray  
de Bretagne, par M. Boillevaire  
de Normandie, par Melle Lopago  
du Nord, Par Moroau ou Lagache.

15 H 45. Allocution de clôture par le Président.

Les groupements cités sont priés de faire parvenir au Secrétariat Général un double de leur communication pour le 1er Juin au plus tard. Si l'un ou l'autre des rapporteurs était empêché, il est prié de faire connaître pour la même date quel sera son remplaçant.

Le Congrès doit être terminé pour 16 Heures, afin de permettre aux congressistes qui le désiraient d'assister aux réunions féminines qui doivent avoir lieu l'après-midi.

Le Secrétaire Général:  
Louis BLAIN.

Le 14 JUIN 1935.

CIRCULAIRE AUX SECRETAIRES D'UNIONS REGIONALES

Cher Camarade,

Au cours du 14ème Congrès de la Fédération Française des syndicats professionnels de l'Industrie textile, qui vient de se tenir samodio dernior à Paris, notre Président Marius MERÉY a souligné le concours efficaco que pourraient nous apporter les différentes Unions Régionales dans leur propagando en matière textile.

Dans presque toutes les Unions Régionales, en effet, se trouvent des éléments plus ou moins développés de l'Industrie Textile. Notre Fédération serait heureuse de conjuguer ses efforts avec les différents Unions Régionales afin d'établir des syndicats dans tous les centres textiles.

Pour aboutir à ce résultat, nous vous demandons de bien vouloir répondre au questionnaire suivant :

- 1°- Quels sont les centres textiles existant dans le ressort de votre U.R.? Importance de ces centres  
Définir le genre d'industrie textile représentée: laine, coton, soie naturelle, rayon, chanvre, jute, lin.
- 2°- S'agit-il de tissage, de filature, de teinturerie, de Bonneterie, etc...
- 3°- Possédez-vous des sections syndicales dans ces centres? La C.G.T. ou la C.G.T.U. y sont-elles représentées?
- 4°- Pourriez-vous nous fournir des indications sur la possibilité d'établir des syndicats textiles dans ces différents centres?  
Quel concours pourriez-vous nous apporter à cet égard?

Nous vous demandons de bien vouloir répondre à ce questionnaire pour le 15 Juillet au plus tard. Suivant les réponses que vous voudrez bien nous apporter, une campagne de propagande pourrait être menée à la fois par la Fédération Textile et par le moyen de votre Union Régionale.

Nous nous efforcerons à cet égard d'établir une liaison étroite avec votre Union Régionale, cette liaison pouvant être obtenue par votre représentation au Bureau de la Fédération Textile, qui se tient la veille du Comité National. Vous ne manquerez pas, cher Camarade, nous en sommes certains, d'apprécier l'importance de la vaste campagne que la Fédération Textile a l'intention d'entreprendre et nous espérons pouvoir compter à ce sujet sur votre concours efficace et dévoué.

Veuillez agréer, cher Camarade, l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Secrétaire Général:  
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

# FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, Rue HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Cirulaire fédérale n° 96

18 JUIN 1935.

HONNEUR A Melle LEPAGE!

C'est par ces mots de félicitations que nous voulons commencer la première circulaire de l'année fédérale 1935-1936.

Le prix Brellaz, attribué à Melle LEPAGE au Congrès de la Pentecôte, récompense très justement la professionnelle compétente, la militante, la propagandiste.

La professionnelle compétente. - Melle LEPAGE possède non seulement la connaissance parfaite de son métier, mais aussi des vues d'ensemble sur la technique générale textile.

La militante. - Par sa conduite dans les conflits, ses interventions auprès des pouvoirs publics, Melle LEPAGE a donné des preuves de sa haute valeur de militante.

La propagandiste. - La lauréate du prix Brellaz est pour beaucoup dans le développement du Syndicat Toxtilo de Rouen. Laissons parler les chiffres, plus éloquents que toute formule.

Le syndicat textile de Rouen possédait en 1929	100 adhérents
" 1930	156 "
" 1931	249 "
" 1932	280 "
" 1933	386 "
" 1934	412 "
" 1935	483 "

Admirable leçon de travail persévérant que celle qui est fournie par une simple ouvrière d'usine qui, sa journée de travail terminée, n'hésite devant aucune propagande, devant aucune responsabilité syndicale.

Un tel exemple dépasse n'importe quelle exhortation à l'action.

.....

APRES LE XIVÈME CONGRÈS FÉDÉRAL

---

Notre Congrès 1935 est le plus réussi de tous nos Congrès tonus à ce jour, par le nombre et la diversité des contres représentés, par l'intérêt des discussions.

Nous voudrions simplement ici souligner davantage la consigne de notre président, Marius MERÉY: Organiser à travers tout le pays une large propagande textile.

Ce sera, si vous le voulez bien, notre mot d'ordre pour l'année fédérale.

Mais, dès à présent, il convient de s'y préparer.

C'est pourquoi nous avons adressé une circulaire spéciale aux secrétaires d'Unions Régionales.

Pourriez-vous considérer comme adressée à vous-mêmes cette circulaire que nous vous adressons en annexe?

Pourriez-vous aussi répondre à toutes les questions posées?

Après avoir fait l'inventaire de toutes les possibilités, nous pourrons plus aisément dresser notre plan de propagande.

Nous demandons à tous nos correspondants de bien vouloir nous aider en répondant à notre questionnaire pour le 15 Juillet.

Le Secrétaire Général:  
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

# FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire fédérale N° 97

19 Juillet 1935

## NOTRE APPEL AUX UNIONS REGIONALES

La circulaire que nous avons adressée le 14 Juin aux Unions Régionales et à nos Syndicats Textiles, n'est pas, pour toutes, tombée dans le désert.

Nous demandions un travail de prospection, de reconnaissance du terrain au point de vue textile. Nous avons demandé quelle était la représentation de la C.G.T., de la C.G.T.U. dans le textile des différentes régions, un aperçu sur nos possibilités propres de développement syndical.

Nous avons reçu des réponses fort détaillées, même une carte ... de plusieurs Syndicats ou Unions Régionales.

Signalons ceux qui ont répondu. C'est moins cruel que de signaler les autres.

Nous avons donc reçu réponse de :

BAILLON	de St QUENTIN
Melle BERTHOLLON	de l'ISERE
Union des Syndicats	de NORMANDIE
CHACORMAC	de la LOIRE
Ch. MOREAU	du NORD
Marius MERÉY	de CHAMPAGNE
Melle MICHEL des Syndicats	de LORRAINE
du Département	des VOSGES
de la Région	de COURS (Rhône)
Melle HERAIL pour	le MIDI
DELORME pour	le SUD-EST

Ces réponses donnent des aperçus fort intéressants sur la propagande à réaliser. Et comme nous l'avons fait savoir déjà à nos correspondants, nous estimons que le premier travail de défrichement doit être réalisé d'abord par les Unions Régionales ou par les Syndicats Textiles déjà établis. La Fédération Textile ne doit arriver qu'en seconde ligne pour appuyer et développer les premières réalisations.

Aux Unions Régionales n'ayant pas encore répondu, nous adressons de nouveau notre circulaire précédente en leur demandant de bien vouloir répondre cette fois pour le 15 Août.

.....

## REUNION DU COMITE REGIONAL TEXTILE DU NORD

---

A l'occasion de la XI<sup>e</sup> session de l'Ecole Normale des Dirigeants Ouvriers Chrétiens de la Région du Nord, la Fédération a convoqué les représentants des différents Syndicats Textiles du Nord à un échange de vues sur la propagande textile dans la région.

Cette réunion s'est tenue au Foyer des Jeunes où avait lieu la session, le jeudi II Juillet. Etaient représentés : les Syndicats de Roubaix-Tourcoing, d'Halluin, de Lille, d'Armentières - Hazebrouck et aussi notre camarade BROUTIN de l'Union Régionale du Nord.

Les moyens que nos amis du Nord mettront en œuvre pour le développement des Syndicats Textiles sont les suivants : Cumul de chômage entre les Caisses Syndicales et les Fonds Officiels; création de sections-syndicales dans des centres textiles non encore atteints par la propagande; développement des sections interprofessionnelles, bouillon de culture dont on pourra extraire ensuite des éléments pour la création de Syndicats proprement textiles.

Une nouvelle réunion aura lieu à la reprise d'activité syndicale. Chaque Syndicat sera prié de mettre sous forme écrite ses projets pour la campagne 1935-1936.

### NOUVEL APPEL

A nos Syndicats, aux Unions Régionales qui n'auraient pas répondu à notre questionnaire précédent, nous demandons de bien vouloir nous répondre pour le 15 Août au plus tard.

Le Secrétaire Général :  
Louis BLAIN

— C. F. T. C. —

# FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51  
Circulaire Fédérale N° 98

28 Août 1935

## LA REPONSE DES UNIONS RÉGIONALES

Malgré les chaleurs et les vacances, de nouvelles Unions Régionales ont bien voulu répondre à notre appel. Elles nous ont fourni des renseignements abondants et minutieux sur la situation Textile dans leur région, l'état de la C.G.T., de la C.G.T.U., sur nos possibilités de propagande textile.

Nous demandons aux propagandistes des Unions Régionales de bien vouloir attacher un intérêt tout spécial à la création de Syndicats Textiles.

Chacun s'accorde à reconnaître que la situation des ouvriers textiles est la plus grave dans la plupart des centres. Nécessité par conséquent, d'établir au plus tôt des Organisations qui viennent en aide aux ouvriers textiles. Il faut subvenir aux besoins des plus malheureux. Ceux-ci ont un droit de priorité.

Or, les centres textiles où nous pouvons pénétrer sont légion. Nous avons d'immenses possibilités de développement. Si toutes nos U.R. on "mettaient un coup" pour le Textile, il serait possible d'ici un an ou deux, de posséder la Fédération Textile la plus représentative du pays.

Comme nous l'avons fait remarquer et ce qui est admis sans peine par nos correspondants-, c'est aux Unions Régionales et aux Syndicats déjà établis qu'il appartient d'amorcer d'abord la création de nouveaux Syndicats ou de nouvelles Sections Syndicales; la Fédération ne doit venir qu'en second lieu pour apporter son appui.

A partir de la mi-Novembre, la Fédération Textile pourra envisager les tournées de propagande qui répondraient aux désirs des Syndicats ou des U.R.

Nous demandons à nos correspondants d'y songer et de s'entendre avec nous pour des déplacements éventuels.

### LA SITUATION DANS LA SOIERIE

---

Nos amis n'auront pas manqué de remarquer le décret-loi établissant les salaires-minima dans le tissage de la soierie à domicile.

Cette mesure est réclamée depuis longtemps par nos Syndicats du Sud-Est.

La Fédération est aussi intervenue récemment à ce sujet. Nous pouvons espérer que d'autres mesures suivront afin d'améliorer sérieusement la situation si grave de la Soierie

Le Secrétaire Général :  
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

# FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire Fédérale N° 99

30 Octobre 1935

## LA SITUATION .....

Extérieurement, un calme relatif existe sur le front fédéral.  
Cependant, d'importants mouvements stratégiques sont en préparation.

DANS LE SECTEUR DE LA SOIERIE - A la suite de l'avis paru au Journal Officiel du 3 Octobre 1935, les industriels de la Soierie préparent des mesures d'organisation professionnelle. Notre Fédération et les Syndicats de la Soierie s'efforcent d'établir le contact avec le Gouvernement et les Syndicats patronaux pour que nous soyons "partie composante" dans ces accords.

Si le patronat agissait seul, il se fortifierait sur ses positions. Les Syndicats Ouvriers par contre verrraient la dislocation de leurs troupes ou seraient amenés à une attitude de combat. La paix serait gravement compromise dans ce secteur..

A L'ARRIERE - Des mouvements se sont dessinés en faveur de l'application des Quarante heures dans l'ensemble du Textile. L'Union Textile elle-même s'en est déclarée partisan à une faible majorité.

Par contre, les Syndicats Ouvriers ne sont pas interrogés. Nous réclamons au Ministre du Travail, en même temps que les Quarante heures, une majoration correspondante de salaires et des garanties de maintien pour les salaires améliorés.

On peut donc s'attendre à des opérations très importantes dans le cours de l'hiver prochain.

NOTE DU G.Q.G. - En raison de la nature des opérations, il y a donc lieu de se livrer à tout le travail d'organisation, de mouvement et de défense qu'il convient.

Pour faciliter cette tâche, une visite du Secrétaire Fédéral est prévue dans le secteur de la Soierie fin Novembre. D'autres tournées sont en préparation.

Le Secrétaire Général : Louis BLAIN

P.S.- Nous aurons Mercredi prochain 6 Novembre l'avantage d'avoir une audience de Monsieur FROSSARD, Ministre du Travail. Nous serons accompagné par Monsieur MECK ou Monsieur BILGER, députés. Nous soumettrons à Monsieur le Ministre les points de vue de notre Fédération sur les questions qui nous préoccupent, particulièrement : Quarante heures - Main d'Oeuvre Frontalière - Situation de la Soierie- Double Equipe.